

OMPI



PT/DC/36
ORIGINAL : anglais
DATE : 26 mai 2000

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION DU TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS

Genève, 11 mai – 2 juin 2000

NOTE RELATIVE À LA DÉCLARATION COMMUNE DE LA CONFÉRENCE
DIPLOMATIQUE SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DE PRIORITÉ

Proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique

La délégation des États-Unis d'Amérique propose la note ci-après en ce qui concerne la Déclaration commune de la conférence diplomatique sur l'accès aux documents de priorité :

“Le document de priorité figurant dans une bibliothèque numérique doit produire les mêmes effets juridiques qu'une copie certifiée conforme du document de priorité sur papier.”

[Fin du document]